



CAHIER DE REVENDICATIONS – CONSTRUCTION CCT 2021-2022

1. Pouvoir d'achat

- 1.1. Augmentation des salaires bruts minimum et réels par rapport à la marge de 0,4% à partir du 1/1/2021
- 1.2. Prime corona sectorielle de €500

2. Classification de fonction: modernisation de la classification de fonction et des sursalaires

3. Conditions de travail

- 3.1. Jours d'ancienneté supplémentaires et adaptation des conditions d'ancienneté sur base des cartes de légitimation
- 3.2. Concrétisation des résultats et des avancées des différents groupes de travail

4. Equilibre vie professionnelle et vie privée et bien être: valorisation correcte de la mobilité

5. Fin de carrière

- 5.1. RCC: reconduction de tous les régimes
- 5.2. Crédits-temps fin de carrière: reconduction de tous les régimes

6. Formation

- 6.1. Amélioration, harmonisation et simplification des régimes de formation sectoriels
- 6.2. Formation sécurité obligatoire pour tous les statuts
- 6.3. Droit individuel à la formation
- 6.4. Appréciation et contrôle du maître-tuteur

7. Fonds de sécurité d'existence: augmentation de toutes les indemnités

8. Lutte contre la fraude sociale et la concurrence déloyale

9. Rapprochement statuts ouvriers et employés

10. Prolongation des CCT à durée déterminée